

Ce qu'est un Conseil de quartier

Un organe consultatif indépendant
de la mairie mais associant les habitants
à la gestion municipale.

Un lieu de concertation, d'échanges,
d'expression et de proposition.

Conditions pour postuler

Résider ou travailler dans le quartier.
Pas de limite d'âge.

Un engagement pour deux ans mais
avec la possibilité de démissionner.
Il est par contre impossible de siéger
dans plusieurs Conseils de quartiers.

Pour plus d'informations et
pour vous inscrire sur la liste des candidats,
contactez Sandrine Persillon au **05 58 05 87 52**
ou **sandrine.persillon@montdemarsan.fr**

**mon quartier
notre cadre de vie
décidons ensemble**

- Bourg Neuf / Crouste**
19 décembre, 19h
École du Bourg Neuf
- Saint Jean d'Août**
10 décembre, 19h
Maison des associations
Bd de Candau
- Dagas/Beillet/Chourié/Laguille**
17 décembre, 19h
École primaire du Beillet

- Barbe d'Or**
6 décembre, 19h
Maison des Sports

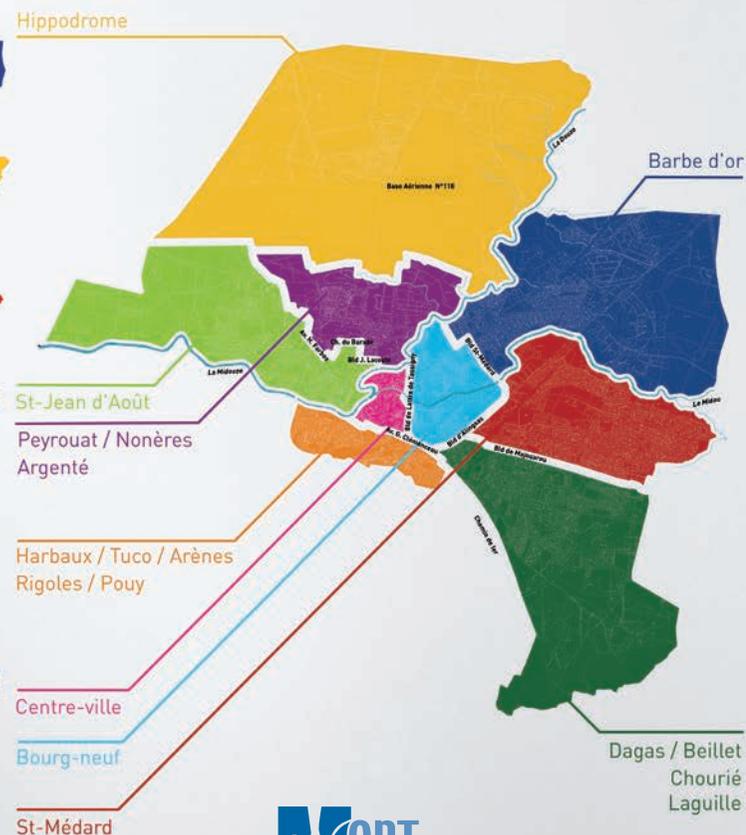
- Hippodrome**
3 décembre, 19h
AFASEC

- Saint-Médard**
11 décembre, 19h
Salle du Petit Bonheur

- Peyrouat / Argenté
Nonères**
12 décembre, 19h
Salle Georges Brassens

- Centre ville**
18 décembre, 19h
Hôtel de ville

- Harbaux / Tuco / Pouy
Arènes / Rigoles**
5 décembre, 19h
École des Arènes



**CONSEILS
DE QUARTIER**
ANNÉES 2013-2014
MONT DE MARSAN

Conception maquette : M. Formydrable - Mise en page : service communication - Impression : Castay Aire sur l'Adour - Ne pas jeter sur la voie publique

Rens. 05 58 05 87 52
www.montdemarsan.fr



Composition des Conseils

15 personnes siègeront dans chaque Conseil de quartier. Parmi elles, deux élus, les treize autres étant issues d'une liste de volontaires sur laquelle chacun peut s'inscrire, quel que soit son âge, sa nationalité, son ancienneté dans la ville...
Seule condition : aimer son quartier et avoir envie de le faire vivre. Ces conseils doivent pouvoir être divers, mixtes, intergénérationnels.

De cette liste de volontaires, huit membres sont tirés au sort lors des réunions publiques organisées tout au long du mois de décembre (dates et lieux en première page). Ces réunions de mise en place des Conseils de quartier de Mont de Marsan seront donc un moment fort. Les cinq autres membres sont désignés par le Maire ultérieurement.

Par la suite, les 15 membres organiseront leur mode de fonctionnement et mettront en place la présidence de leur Conseil, qui sera assurée conjointement par l'élu référent et par un membre élu par le Conseil. Tout au long du processus de mise en place la population sera informée et le Conseil de quartier invitera au moins une fois par an l'ensemble des habitants du quartier à participer à une réunion plénière.



Fête des jardins, dernier dimanche d'avril



Présentation d'aménagements aux riverains



Accueil des nouveaux arrivants deux fois par an



Abords du terrain du Pégly sécurisés



CONSEILS DE QUARTIER
MONT DE MARSAN

Pourquoi s'engager dans les Conseils de quartier ?

**mon quartier
notre cadre de vie
décidons ensemble**



Remise de la Marianne d'Or 2010 en récompense du travail accompli autour de la démocratie locale



Les conseillers de quartier réunis deux fois par an pour une assemblée plénière



Aménagements de la Place Pitrac



Vide-greniers gratuits (mai à septembre)

Associant des habitants d'une ville à la gestion municipale, les Conseils de quartier sont associés à l'élaboration de nombreux projets municipaux. **Ils proposent l'action aux élus**, et permettent d'éclairer les décisions du conseil municipal sur tout projet intéressant directement le quartier.

L'idée étant qu'ils soient un **relais important entre la Ville et la population du quartier**, la clef de voûte du dispositif de démocratie locale et de consultation des habitants, une caisse de résonance pour faire remonter les attentes des administrés, comme pour participer à l'information des habitants sur les projets de la Ville.

Les Conseils de quartier sont aussi un **lieu d'information et de débats**, un cadre pour exposer ses arguments, recueillir et chercher à comprendre les différents points de vue, mettre en relation, intégrer les nouveaux arrivants. Ils ont vocation, par le dialogue qu'ils établissent, à **améliorer le vivre-ensemble** et peuvent **susciter des projets créateurs d'une dynamique de quartier, fédérant les divers acteurs locaux.**

Les Conseils de quartier disposent d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Le conseil municipal montois leur a donné des moyens significatifs avec **une enveloppe annuelle de 300.000 euros pour les projets d'aménagement et d'amélioration nés de leurs propositions.**

C'est un outil formidable de démocratie que nous avons mis en place !

Jérémy Le Barrioulet